



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question au Gouvernement n° 2063

Texte de la question

DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

M. le président. La parole est à M. Michel Lejeune, pour le groupe UMP.

M. Michel Lejeune. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes. Monsieur le secrétaire d'État, face aux départs à la retraite qui vont s'accélérer dans les dix années à venir, il importe que l'activité économique de notre pays ne soit pas freinée du fait de difficultés rencontrées par les entreprises pour trouver des collaborateurs formés à l'ensemble de leurs métiers.

Alors que le taux d'emploi des jeunes est de 26 % en France, il dépasse les 50 % chez nos voisins européens. Il apparaît donc nécessaire d'augmenter ce taux d'emploi sans toutefois remettre en cause la qualité de la formation initiale. S'il faut que plus de jeunes travaillent, il est en effet nécessaire que le niveau de formation continue de progresser dans notre pays.

Avec le plan de cohésion sociale, le Gouvernement souhaite développer l'apprentissage en passant de 350 000 apprentis aujourd'hui à 500 000 en 2009. L'apprentissage est en effet une voie de formation par excellence, qui permet aujourd'hui à tous ces jeunes de suivre une formation initiale, d'être diplômés mais aussi d'acquérir une expérience professionnelle significative au sein d'une entreprise et d'intégrer plus facilement le monde du travail. L'apprentissage souffre cependant, en France, d'un déficit d'image, à l'inverse de ce qui se passe chez certains de nos partenaires européens.

Monsieur le secrétaire d'État, nous sommes ici tous convaincus de la nécessité du développement de l'apprentissage dans notre pays. (*" La question ! " sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Comment comptez-vous convertir à l'apprentissage les jeunes, les familles, les entreprises qui n'y ont pas encore recours ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Laurent Hénart, secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes. Monsieur Lejeune, les chiffres que vous venez de citer sur l'activité des 16-25 ans nous obligent à agir, d'autant plus que la France fait face à un retournement démographique. Dans les années qui viennent, nombreux sont les secteurs économiques qui risquent de manquer de collaborateurs formés, compétents et motivés.

L'apprentissage est une bonne réponse en ce qu'il permet, d'abord, de rompre le cercle vicieux dans lequel on enferme les jeunes : il leur faut, en effet, une expérience professionnelle pour obtenir un premier emploi, alors que cette expérience ne peut s'acquérir qu'avec un premier emploi. Avec l'apprentissage, on fait d'une pierre deux coups : on prépare un diplôme, le même que par la voie scolaire, en même temps que l'on travaille deux ou trois ans dans une entreprise, ce qui permet de sortir armé et expérimenté de la formation initiale.

Il sera, ensuite, nécessaire de rapprocher l'offre de formation des besoins des employeurs puisque, par définition, il faut, en apprentissage, être à la fois en centre de formation et avoir un contrat de travail.

Le plan de cohésion sociale s'adresse aux trois acteurs et, en premier lieu, aux chefs d'entreprise. Nous avons beaucoup travaillé sur ce point avec Christian Jacob. C'est ainsi qu'un crédit d'impôt de 1 600 à 2 200 euros par an et par apprenti est applicable dès maintenant, le décret ayant été publié. En outre, une grande campagne sera conduite par Henri Lachman, afin que les patrons, exemplaires en matière d'apprentissage, convainquent leurs homologues.

En deuxième lieu, 150 millions seront accordés dès 2005 aux centres de formation des apprentis pour leur permettre de moderniser leurs locaux et leurs matériels, et dans le cadre des nouvelles pratiques pédagogiques, nous signons lundi le premier contrat avec une région, la Bourgogne.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur le secrétaire d'État.

M. le secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes. Enfin, *(Exclamations sur quelques bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains)* nous nous adressons aux jeunes, en lançant aujourd'hui même, avec Jean-Louis Borloo, une campagne d'information afin de souligner combien l'apprentissage a changé et qu'il est temps d'y penser, sachant qu'il prépare à 450 métiers et à tous les diplômes accessibles.

M. le président. Monsieur Cochet, je n'ai pas de conseils à recevoir de vous ! Je vous prie donc d'arrêter de me faire des signes. C'est moi qui préside, ce n'est pas vous ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Je coupe la parole quand je le décide, et sachez que, jusqu'à présent, tous les orateurs devant poser des questions au Gouvernement ont toujours pu intervenir pendant l'heure consacrée aux questions d'actualité et retransmise par la télévision. Je m'arrange toujours pour que tout le monde passe. Aussi, arrêtez de mal vous conduire ! *(Applaudissements et huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Lejeune](#)

Circonscription : Seine-Maritime (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2063

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 avril 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 avril 2005